

Cahier des charges de l'appel à candidature relatif à l'accompagnement pour la fidélisation des métiers du grand âge

1 - Contexte

A la suite d'un appel à expérimentation lancé en 2023 par le Conseil régional Centre Val de Loire, et en partenariat avec le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et Pôle emploi, deux expérimentations dans le champ de l'attractivité des métiers du grand âge ont eu lieu entre Indre-et-Loire sur les bassins d'emploi de Tours et Loches. Ces terrains d'expérimentation ont bénéficié d'un soutien financier (PACTE) pour un accompagnement par le cabinet Energia dans le cadre d'une aide à maîtrise d'ouvrage entre 2023 et 2025.

Ces projets d'expérimentation portaient sur le recrutement et la fidélisation dans les métiers du grand âge. Pour ce faire, des groupes projets pluridisciplinaires ont été accompagnés et ont développé des expérimentations grâce à la méthode du *design thinking* (cf. chapitre 4).

Le projet d'expérimentation lochois intitulé « Panser le travail pour mieux prendre soin » a été déployé en 2025 auprès de salariés volontaires de l'EHPAD Les Baraquins de Villeloin-Coulangé et de l'ADMR de Loches pendant une durée d'environ 4 mois. Grâce à tout un travail préparatoire centré sur les professionnels métiers et les usagers, une vingtaine de salariés volontaires ont co-construit puis ont expérimenté de nouvelles modalités de réalisation du travail basées sur deux notions socles : l'approche domiciliaire et le projet personnalisé de la personne âgée.

Divers bénéfices, tant pour les professionnels que pour les personnes âgées, ont été relevés dans le cadre de cette expérimentation.

- Pour les professionnels : renforcement du pouvoir d'agir et du sens au travail par la discussion et la mise en débat, développement des compétences collectives et valorisation des talents individuels, changement du regard sur les résidents/usagers, changement du regard sur le travail, renforcement de la coopération et du travail en transversalité à différents niveaux de l'organisation, amélioration de l'ambiance de travail, développement de la reconnaissance partagée, décloisonnement entre EHPAD et domicile ...
- Pour les usagers et les résidents : maintien de l'autonomie, augmentation des interactions et renforcement du lien entre usager/résident et professionnels, prise en compte accrue des habitudes de vie et du cadre de vie des personnes accompagnées ...

Grâce à l'adhésion à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Soutien de la CNSA aux départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026 », pour soutenir notamment l'attractivité des métiers de l'autonomie, le Département offre la possibilité à d'autres EHPAD de bénéficier de la démarche expérimentée en 2025.

2 - Services éligibles

Cet appel à candidature s'adresse à l'ensemble des EHPAD autorisés en Indre et Loire quel que soit leur statut juridique (public, associatif ou privé).

3 - Objectifs

La qualité de vie et des conditions de travail est une démarche qui vise à améliorer le bien être au travail des salariés. Elle constitue par rebond un facteur d'attractivité des établissements.

La finalité du projet vise à accompagner les établissements sélectionnés dans un processus d'innovation et d'expérimentation sur la base des objectifs suivants :

1. Mettre en réflexion des collectifs de travail autour des questions suivants :

- Comment agir sur le travail ?
- Comment agir sur la qualité du travail
- Comment agir sur le sens au/du travail

2. Agir sur (et anticiper) les phénomènes de déficit

- Attractivité,
- Désinsertion professionnelle,
- Turn over
- Difficultés de recrutement et de fidélisation
- Fragilisation des collectifs de travail

3. Co-construire et expérimenter des projets innovants par et dans le travail

4. Pouvoir penser et pouvoir agir

4 - Modalités de l'accompagnement

Cet appel à candidature s'adresse aux EHPAD volontaires du département. Deux établissements seront sélectionnés pourront bénéficier de l'accompagnement. Chaque établissement retenu bénéficiera d'un accompagnement de 30 jours répartis sur 9 mois (mars 2026 – décembre 2026).

La méthode utilisée pour cet accompagnement sera inspirée de la méthode *design thinking*.

Le design thinking

Cette méthode est utilisée pour développer des solutions innovantes et repose sur 3 grands principes :

- ✓ Le design thinking est un processus d'innovation centré « utilisateur » / « usager ».
- ✓ Le design thinking se décline en différentes étapes : cadrage, recherche & mise en empathie, définition, idéation, prototypage, test, évaluation.
- ✓ Le design thinking se déploie grâce à des outils spécifiques, co-construits et accessibles à différents publics : cartographie des parties-prenantes, questionnaires de compréhension des attentes & besoins, personae, carte d'empathie, parcours utilisateur/usager ...

La méthode du *design thinking* permet en outre d'animer, de mettre en réflexion et en co-construction des collectifs intra ou inter structures pouvant être composés de différents métiers ou différentes approches professionnelles.

La méthode de travail et d'accompagnement inspirée de l'approche *design thinking* se traduit par :

- Un travail à partir de la réalité et des enjeux des structures leurs parties-prenantes
- Une approche collective : comité de pilotage, groupes de travail pluridisciplinaires internes autour de thématiques en lien avec les objectifs (exemples : compétences collectives, approche domiciliaire, projet d'accompagnement personnalisé, coopération et pouvoir d'agir)
- Des temps collectifs de réflexion et de co-construction
- Une expérimentation sur le terrain du travail (préparée et accompagnée)
- Un suivi, une évaluation et un bilan des actions menées

5 – Comité de pilotage

Afin de permettre le suivi du projet, un comité de pilotage interne à l'établissement devra être constitué.

6 - Financement

L'AMI signé entre la CNSA et le Département permet le financement total de l'ingénierie de projet.

Le temps passé par les professionnels est pris en charge par le porteur.

7 – Procédure de dépôt et d'instruction

7.1 - Modalités de dépôt du dossier

Chaque candidat devra adresser son dossier de candidature (modèle joint en annexe) par voie dématérialisée, par courriel, à l'adresse suivante : direction-autonomie@departement-touraine.fr

La date limite d'envoi des candidatures est fixée le 6 février 2026. Un mail accusant réception de votre dossier vous sera envoyé.

En cas de besoin d'information, vous pouvez contacter : Madame Sylvie HAUTTECOEUR, shauttecoeur@departement-touraine.fr, 06.45.74.50.81.

7.2 - Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures réceptionnées seront examinées notamment au regard des critères suivants :

- Intérêt et dialogue réalisé autour du projet entre la direction et les représentants du personnel
- Motivations et objectifs spécifiques recherchés en intégrant cette démarche amenant l'établissement à se porter candidat
- Choix et disponibilité des participants pour pouvoir participer aux temps collectifs

7.3 - Critères et engagement

- a) Structures prêtes à s'engager dans une réflexion collective à différents niveaux de l'organisation
 - Participation de la direction
 - Participation de la fonction RH
 - Participation de membres de l'encadrement
 - Participation de soignants volontaires

- b) Structures prêtes à accepter de partager leurs pratiques
- c) Structures prêtes à expérimenter le "travail autrement" dans un secteur ou une unité de l'établissement
- d) Disponibilité des salariés sur les temps collectifs (groupes de travail)
- e) Participation des acteurs référents aux comités de pilotages tout au long de la démarche

7.4 - Procédure de sélection des candidatures

La sélection sera réalisée par le Département en lien avec l'Agence régionale de santé.

Les établissements retenus se verront proposer un entretien avec le cabinet Energia pour finaliser la validation de leur candidature.

8 – Calendrier

Publication de l'appel à candidatures	06 janvier 2026
Date de limite de réponse à l'appel à candidature	06 février 2026
Etude des candidatures	10 février 2026
Prise de contact des candidats pré-sélectionnés par le cabinet Energia	Entre 11 et 18 février 2026
Notification des résultats de l'appel à candidatures	24 février 2026